



MEHR · COSSA

TREUHAND

AKTIENGESELLSCHAFT (AG)

Société Anonyme (SA)

CHECK-LIST

Switzerland
2026



CHECKLIST AKTIENGESELLSCHAFT (AG)

(Société Anonyme – Suisse)

Afin de pouvoir entamer le processus de constitution de votre Société Anonyme (AG) en Suisse, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre les documents et informations suivants.

La constitution d'une AG comprend l'acte notarié, le versement du capital-actions, l'adoption des statuts, la nomination du Conseil d'administration ainsi que l'inscription au Registre du commerce. Une structuration adéquate dès le départ est essentielle pour assurer une gouvernance solide, une limitation de responsabilité efficace et une planification fiscale appropriée.

1. Données des actionnaires

Pour chaque actionnaire (personne physique) :

- Copie d'un passeport valable ou d'une carte d'identité
- Adresse de domicile
- Date de naissance
- Nationalité
- État civil
- Coordonnées (e-mail et téléphone)

Si l'actionnaire est une personne morale :

- Extrait du Registre du commerce
- Statuts
- Décision de l'organe compétent relative à la participation
- Identification de l'ayant droit économique

2. Conseil d'administration

- Données complètes de tous les membres du Conseil d'administration
- Au moins un membre domicilié en Suisse ?
(Il est obligatoire qu'au moins une personne disposant du droit de signature soit domiciliée en Suisse.)

- Type de signature (individuelle / collective)
- Désignation du Président (si applicable)

Optionnel : Secrétaire du Conseil (si prévu)



3. Données relatives à la société

- Dénomination sociale proposée
(Sous réserve de vérification de disponibilité auprès du Registre du commerce)
- Siège social (commune et canton)
- Adresse du siège (y compris contrat de domiciliation, le cas échéant)
- But social (formulation précise et conforme au droit suisse – nous assistons dans la rédaction)

4. Structure du capital-actions

- Capital-actions total (minimum CHF 100'000)
- Capital libéré (minimum CHF 50'000 lors de la constitution)
- Type d'actions :
 - Actions nominatives
 - Actions au porteur (soumises à restrictions légales)
- Valeur nominale par action
- Répartition des actions entre les actionnaires

En cas d'apport en nature :

- Documentation d'évaluation
- Contrat d'apport
- Rapport d'un réviseur agréé (obligatoire en cas d'apports en nature)

5. Compte bancaire pour le dépôt du capital

- Confirmation de la banque choisie
- Ouverture du compte de consignation du capital-actions
- Attestation bancaire originale de dépôt du capital (requis pour le notaire)

6. Organe de révision (Revisionsstelle)

- Révision ordinaire requise ?
- Déclaration d'opt-out (renonciation à la révision), si admissible (<10 employés à plein temps en moyenne annuelle)
- Nomination d'un réviseur agréé (si nécessaire)



7. TVA (MWST)

- Chiffre d'affaires annuel estimé
- Le chiffre d'affaires dépassera-t-il CHF 100'000 ? (Oui / Non)
- Type de services ou de biens fournis
- Activités transfrontalières ?
- Activités d'importation / exportation ?

8. Assurances sociales et employés

- Date prévue de début d'activité
- Des employés seront-ils engagés ? (Oui / Non)
- Masse salariale annuelle estimée

Nous vous assistons pour l'enregistrement en tant qu'employeur et la coordination des assurances obligatoires (AHV, ALV, LAA, LPP).

9. Gouvernance d'entreprise et conformité

- Date de clôture de l'exercice
- Besoin de services comptables ?
- Besoin de gestion des salaires ?
- Pacte d'actionnaires requis ?
- Règlements internes nécessaires ?

Remarque : La Société Anonyme est soumise à des exigences plus strictes en matière de gouvernance et de reporting que la GmbH.

⊗ Services complémentaires optionnels

- Services de domiciliation
- Enregistrement à la TVA
- Mise en place de la comptabilité
- Gestion des salaires
- Structuration pour investisseurs
- Rédaction d'un pacte d'actionnaires
- Mandat d'administrateur
- Création de site internet & branding
- Structuration fiscale / analyse holding



NOTE IMPORTANTE

La Société Anonyme est une personne morale distincte à responsabilité limitée. Les actionnaires sont responsables uniquement à hauteur de leur apport en capital.


Toutefois, une structuration rigoureuse des :

- Statuts
- Capital-actions
- Organisation de la gouvernance
- Composition du Conseil d'administration
- Enregistrements fiscaux
- Procédures de conformité

est essentielle pour assurer la protection des investisseurs, la conformité réglementaire et la flexibilité à long terme.

Nous recommandons un accompagnement coordonné et juridiquement solide du processus de constitution.

Veuillez transmettre les documents et informations à office@mehr-cossa.ch

 +41 767 139 700

Avec nos salutations distinguées.